

# MON ESPACE SANTÉ

Mettre l'usager au cœur de sa santé, en facilitant le quotidien des professionnels de santé et les échanges entre les professionnels de santé et les patients !

## GUIDE À L'USAGE DES CENTRES DE SANTÉ

Mon espace santé (MES) est un espace numérique personnel et sécurisé pour chaque usager. Version améliorée du DMP (dossier médical partagé), il a été lancé officiellement fin janvier 2022 par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé et de la Prévention. Il vise à améliorer le parcours de soins par une meilleure communication entre les usagers et les professionnels de santé qui les suivent, en ville comme à l'hôpital.

Mon espace santé, c'est un espace ouvert pour tous automatiquement, sauf opposition !

### Modalités d'accès

**Usager**

**Professionnel**

Dossier médical

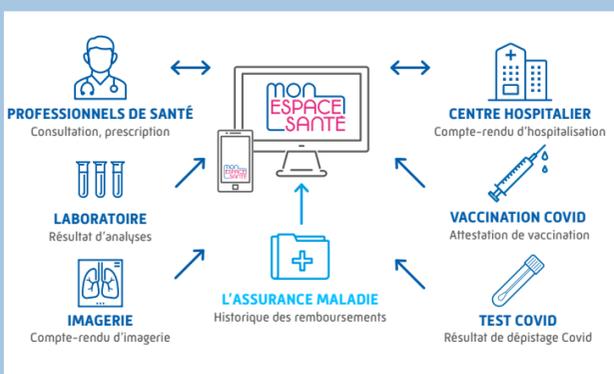


Messagerie de santé



## VERSANT PROFESSIONNEL DE SANTÉ

### Accessibilité



Une fois **Mon espace santé** créé :

Les professionnels de santé pourront déposer des documents (comptes-rendus de biologie, volet de synthèse médicale, radios, etc.) via leur logiciel métier ou le site [dmp.fr](https://dmp.fr).

Les professionnels de santé pourront consulter les documents via leur logiciel ou le site [dmp.fr](https://dmp.fr), si l'usager lui donne son consentement, y compris en cas d'urgence, selon la matrice d'habilitation DMP : <https://www.dmp.fr/matrice-habilitation>.

L'Assurance Maladie pourra y déposer des documents (historique des soins, attestation vaccinale Covid-19, test de dépistage COVID).

Les professionnels de santé utilisent leurs logiciels habituels pour échanger de façon sécurisée avec leurs patients à travers leurs logiciels métier DMP - compatibles et intégrant une MSSanté.

**Nouveauté MSSanté !**  
Un professionnel de santé pourra toujours, via sa MSSanté, contacter d'autres professionnels / établissements de santé, mais désormais il pourra aussi correspondre, à sa seule initiative, avec ses patients sur leur messagerie MES !

### Urgences

- Mon espace santé** est accessible par les services d'urgence :
- un accès SAMU, sans motif d'accès ;
  - un accès tout professionnel, sur justification d'accès (accès bris de glace).

### Support professionnels de santé

Un accompagnement est dédié aux professionnels de santé pour l'utilisation du DMP et de la MSSanté suite à la mise en oeuvre de **Mon espace santé**. Il permet de répondre à plusieurs problématiques : demande d'information générale, aide à l'usage, demande d'intervention :

- un numéro dédié : le 3608
- ou via le formulaire de contact pour le DMP sur [dmp.fr](https://dmp.fr)

### Financement

**Le Ségur du numérique en santé** : son objectif est de généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner.

Pour généraliser l'alimentation et la consultation de **Mon espace santé** par les professionnels de santé, le Ségur du numérique en santé prévoit la mise à niveau des logiciels métiers via un système de financement : le **SONS** (<https://esante.gouv.fr/segur/medecin-de-ville>).

Tous les médecins de ville, en cabinet libéral, en maison ou en centre de santé\*, peuvent bénéficier d'un logiciel embarquant l'ensemble des exigences réglementaires et facilitant sa pratique quotidienne !

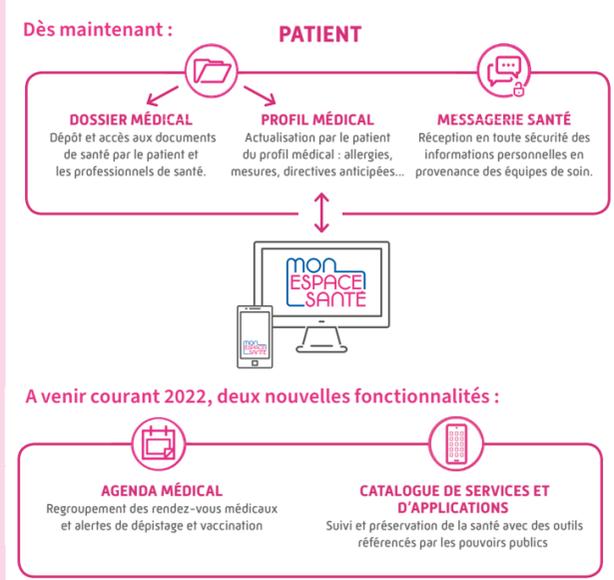
Commandez auprès de votre éditeur le passage à un logiciel de gestion de cabinet « Référencé Ségur », pour bénéficier des nouveaux financements à l'usage.

*\* médicaux ou polyvalents*

**VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2022 POUR PASSER COMMANDE !**

## VERSANT PATIENT

### Fonctionnalités



Une fois **Mon espace santé** activé, l'usager peut :

- compléter son **profil médical** ;
- recevoir des messages des professionnels de santé et y répondre ;
- ajouter des documents ;
- recevoir des documents des professionnels de santé et de l'Assurance Maladie ;
- masquer certains documents aux professionnels de santé ou bloquer certains professionnels de santé pour leur interdire l'accès à Mon espace santé

Les usagers qui ne se sont pas opposés à la création de **Mon espace santé** se verront créer un dossier médical et une messagerie de santé dédiée, avec un **identifiant unique** pour chaque individu, basé sur son INS (identité nationale de santé). Ceux qui disposaient déjà d'un DMP retrouveront toutes leurs données dans Mon espace santé.

Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités de **Mon espace santé**, les usagers devront l'**activer**, ce qui leur permettra, entre autre, d'interagir directement avec leurs professionnels de santé dans Mon espace santé.

### Sécurité des données

- Les données de **Mon espace santé** sont hébergées en France.
- La confidentialité et la sécurité sont garanties par le ministère de la Santé et de la Prévention et par l'Assurance Maladie.
- Le traitement de ces données sensibles à caractère personnel est soumis aux standards du règlement général sur la protection des données (RGPD) et fait l'objet d'une surveillance de la CNIL.
- Seuls les citoyens et les professionnels de santé qui les accompagnent peuvent accéder aux données.
- L'Etat, l'Assurance Maladie, les assureurs et les mutuelles n'y pas accès.

### Support usagers

- Support téléphonique inter-régime ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.
- Un formulaire de contact est également disponible une fois connecté sur le site [www.monespacesante.fr](https://www.monespacesante.fr)

**3422** Service gratuit + prix appel

## POUR ALLER PLUS LOIN...

- Retrouvez toutes les informations sur le déploiement de **Mon espace santé** : <https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/mon-espace-sante>
  - Consultez la FAQ de **Mon espace santé** : <https://www.monespacesante.fr/questions-frequentes>
  - Visualisez les webinaires mis à disposition par l'Agence numérique en santé (ANS) : <https://esante.gouv.fr/webinaires>
- Pour rendre **Mon espace santé** toujours plus accessible, ce service existe maintenant aussi en **application mobile** : l'application Mon espace santé est disponible sur l'[App Store](https://www.apple.com/app-store/) et le [Google Play store](https://www.google.com/playstore/).

